

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 11_CC_2021_CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEUNESSE DYNAMIC DE KOUROU

Séance du 18 février 2021

Date de convocation : 12 février 2021

L'an deux mil vingt et un le dix-huit février à dix heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'auditorium du complexe Sinnaryouz à Sinnamary, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel Ange JEREMIE, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Denis BURLLOT, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaetan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Pierre MIRABEL, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Céline ZULEMARO,

Absente excusée avant donné procuration :

Valéria COELHO MACIEL à Annick ANDRE,

Absents excusés :

Célia TARQUIN, Alain YANG,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, François BRUNO FREDOC, Frédéric LLADERES.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par courrier du 04 janvier 2021, l'Association Jeunesse Dynamic de Kourou (AJDK), a sollicité une aide financière exceptionnelle à la Communauté de Communes des Savanes (CCDS).

En effet, l'AJDK est partenaire du projet « ATLANTIC ROWING CHALLENGE », pour la traversée de l'Atlantique à la rame en équipage mixte international, avec un objectif de record du monde en -48 jours.

L'équipage qui prendra la mer en mars 2021 sur la « Rose », sera dirigé par un skipper de réputation internationale dans le milieu de la rame océanique et des challenges extrêmes : Monsieur Ralph TUIJN, avec neuf traversées à son actif, sur les plus grands océans du monde. Il sera accompagné d'une femme et de quatre hommes d'origines diverses.

Parmi les quatre hommes, un Guyanais, enfant du territoire des Savanes et Kourouzien, aura le privilège d'intégrer cet équipage mixte. Il s'agit de Monsieur Patrice MACIEL, sportif et coach, âgé de 48 ans, membre de l'association Jeunesse Dynamic de Kourou. Il a participé à plusieurs compétitions tout au long de sa carrière, telles que :

- La coupe de la CON.CA.CAF (Confédération Caraïbes et Amériques de football), avec le Club du Geldar de Kourou ;
- Champion de Guyane de football 2001 ;
- Championnat de France de surf (catégorie Skimboard), 2^e en 1991 ;
- Champion d'Europe de Skimboard (coach de Olivier CHABERT champion 2005).
- Rames Guyane traversée de l'océan Atlantique à l'aviron (Sénégal – Cayenne), en solitaire en 2014 (82 jours).

L'association portera à travers la participation de Monsieur Patrice MACIEL, les causes suivantes :

- L'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment chez les enfants,
- L'insertion professionnelle des jeunes, à travers la formation scolaire ;

- La protection de l'environnement, à travers la lutte contre toute forme d'incivilité.

La traversée étant placée sous l'égide de OcéanRower, chaque participant abonde aux frais communs et prend en charge ses frais individuels.

Le coût d'objectif de l'action est estimé à 41 000 € (quarante et un mille euros), selon le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'inscription au challenge	15 000 €	Collectivité Territoriale de Guyane	5 000 €
Déplacement et hébergement	10 000 €	Mairie de Kourou	5 000 €
Frais divers	1 000 €	Communauté de Communes des Savanes	5 000 €
Avitaillement, communication et matériels	15 000 €	Sponsors et Dons	26 000 €
TOTAL	41 000 €	TOTAL	41 000 €

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la délibération n°42_CC_2020_CCDS portant attribution du règlement d'attribution de subventions en faveur des associations

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et autorisant également la prorogation ou la réactivation des mesures sociales dérogatoires au-delà du 31 décembre 2021 ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 février 2021 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE au Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan de financement de l'action estimée à 41 000€ comme suit :

- o Collectivité territoriale de la Guyane : 5 000€
- o Mairie de Kourou : 5 000€
- o CCDS : 5 000€
- o Sponsors et dons : 26 000€.

o

ARTICLE 3 : ATTRIBUE une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association Jeunesse Dynamic de Kourou.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 12

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de procurations : 01

Nombre de votants : 30

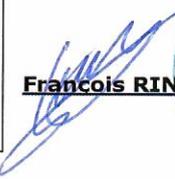
Pour : 30

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique, le 18 février 2021

Pour extrait et certifié conforme,
Le Président,


François RINGUET



Joëlle JERSIER

De: Tatiana FALGAYRETTE
Envoyé: vendredi 26 février 2021 12:16
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20210226-15659.xml; 973-200027548-20210218-11_CC_2021_CCDS-DE-1-2_16053.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 26 février 2021 11:35

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTE <Tatiana.FALGAYRETTE@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-02-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 11_CC_2021_CCDS

Objet acte: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEUNESSE DYNAMIC DE KOUROU

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5-Subventions

Identifiant Acte: 973-200027548-20210218-11_CC_2021_CCDS-DE
